

## Réunion du bureau de la commission locale de l'eau du SAGE Adour amont, en visioconférence, le lundi 13 janvier 2025

### COMPTE-RENDU

#### MEMBRES PRESENTS

Collège	Structure représentée	Fonction	Nom	Présence
Collège des élus	Institution Adour, 65	Président	Pierre Brau-Nogué	<input checked="" type="checkbox"/>
	SGLB	Vice-président (40)	Bernard Labadie	<input checked="" type="checkbox"/>
	CCAA	Vice-président (32)	Pierre Lajus	<input checked="" type="checkbox"/>
	CCNEB	Vice-président (64)	Philippe Castets	<input checked="" type="checkbox"/>
	SMAA	Autre élu	Lucien Lafon-Placette	<input type="checkbox"/> excusé
	CCPT	Autre élu	Christian Ducos	<input checked="" type="checkbox"/>
Collège des usagers	Chambre de commerce et d'industrie des Landes			<input type="checkbox"/>
	France Nature Environnement (65)		Cécile Argentin	<input checked="" type="checkbox"/>
	Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques (32)			<input type="checkbox"/>
	Irrigadour		Matthieu Plouvier	<input checked="" type="checkbox"/>
Collège de l'État	DDTM 40		Patricia Février	<input type="checkbox"/> excusée
	DREAL Nouvelle-Aquitaine		Guillaume Gizon	<input checked="" type="checkbox"/>
	Agence de l'eau Adour-Garonne		Jean-Jacques Chevalier	<input checked="" type="checkbox"/>

#### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Discuter du renouvellement de la CLE qui doit être fait avant juin 2025
- Avis concernant la demande de reconnaissance de l'Institution Adour en EPTB « Aquifères captifs de Gascogne »

## RENOUVELLEMENT DE LA CLE

La CLE d'un SAGE doit être renouvelée tous les 6 ans. Concernant le SAGE Adour amont, le mandat en cours prend fin en juin 2025. Le processus de renouvellement de la CLE est engagé dès ce début d'année.

Un bilan des taux de participation de chaque membre de la CLE aux instances sur la durée du mandat est présenté (cf. diaporama) ; ce bilan est utile pour envisager les ajustements de la CLE pour le prochain mandat, pour garantir une meilleure participation des membres.

### 1. LE COLLÈGE DES ÉLUS

Il est actuellement composé de 33 membres soit 52 % de l'effectif. Les sièges de ce collège sont nominatifs. Les modifications suggérées ou questions mises à la discussion sont listées ci-après.

**1/ remplacement des sièges des communes par des sièges pour des EPCI-FP ;** ceci se fait dans la continuité des arrêtés modificatifs de CLE précédents, qui ont progressivement réduit le nombre de sièges communaux.

#### Synthèse des discussions :

*Cette proposition interroge Cécile Argentin (FNE 65). Marie Bareille précise que les compétences liées à l'eau (grand cycle, petit cycle, aménagement du territoire) sont dévolues aux EPCI-FP qui sont donc l'échelon territorial le plus concerné par les thématiques abordées dans le SAGE.*

**2/ proposition aux EPCI-FP d'intégrer la CLE s'ils le souhaitent :** cette proposition est rendue nécessaire du fait que les EPCI sont engagés avec l'Institution Adour dans une convention de partenariat pour le portage et le financement de l'animation du SAGE. Il est toutefois probable que les EPCI peu concernés en termes de périmètre par le SAGE ne souhaitent pas intégrer la CLE ; à voir leurs retours suite à leur sollicitation, mais il sera nécessaire de contenir l'effectif global de la CLE et donc de ne pas trop multiplier le nombre de sièges. Actuellement, la CLE comprend 14 EPCI-FP sur les 27 concernés par le périmètre du SAGE.

#### Synthèse des discussions :

*Cécile Argentin (FNE 65) remarque que certains EPCI-FP ne sont que peu voire pas présents lors des réunions de CLE. Marie Bareille précise que, selon leurs retours quant à leurs souhaits de maintien en CLE, ils pourront être soit remplacés par d'autres EPCI-FP, soit désigner un nouvel élu qui pourrait se rendre plus disponible.*

*Pierre Brau-Nogué (Président de la CLE) appuie la nécessité que les EPCI soient représentées par des élus exerçant leur mandat sur les communes de l'intercommunalité concernées par le SAGE.*

**3/ interrogation sur l'opportunité de remplacer le siège du syndicat AEP Tarbes Nord (peu de participation aux instances) par un autre syndicat d'AEP (proposition de solliciter Trigone qui dispose d'un captage en eau superficielle dans l'Arros).**

#### Synthèse des discussions :

*Cécile Argentin (FNE 65) demande s'il ne serait pas plus pertinent de solliciter l'ensemble des syndicats d'eau potable de manière exhaustive (19 compris dans le périmètre du SAGE) plutôt que d'en pré-cibler certains. Elle demande sur quels critères les syndicats siégeant actuellement ont été choisis. Marie Bareille répond que les syndicats siégeant actuellement sont probablement les syndicats avec des enjeux forts (prélèvements historiques sensibles dans l'Adour, nombreux usagers...) et qu'il n'est pas envisageable de solliciter l'ensemble des syndicats pour pouvoir contenir l'effectif de la CLE. Celle-ci doit être représentative du territoire, mais non pas exhaustive dans la représentation des acteurs.*

*Pierre Lajus (Vice-président 32) ne juge pas opportun de retirer le syndicat tarbais. Il propose donc de conserver les deux sièges actuels et d'en ajouter éventuellement un troisième pour le syndicat mixte Trigone. Pierre Brau-Nogué (Président de la CLE) et l'ensemble des membres du bureau présents partagent cet avis ; ceci porterait possiblement à 3 sièges la représentation de collectivités de l'eau potable.*

**4/ la règlementation impose qu'une structure porteuse d'un document d'urbanisme soit présente en CLE. En l'état, avec les sièges des EPCI, cette obligation est respectée. Il est toutefois possible de discuter de l'intégration d'une structure porteuse de SCOT différente d'un EPCI (plusieurs syndicats ou PETR porteurs de SCOT sont présents sur le territoire du SAGE).**

Synthèse des discussions :

*Il est précisé que l'animation du SAGE Adour amont travaille déjà régulièrement avec les SCoT et les PLUi, auxquels le SAGE est opposable.*

*Il est proposé au terme des discussions une organisation en deux temps : contacter d'abord les EPCI-FP et voir l'état des retours sur les souhaits d'intégration en CLE, puis dans un second temps, en fonction des retours des EPCI, réfléchir à l'intégration de syndicats porteurs de SCoT. Cette suggestion semble convenir à l'ensemble des membres du Bureau.*

## 2. LE COLLÈGE DES USAGERS

Il se compose actuellement de 19 membres, représentant 30% des sièges de la CLE. Les modifications suggérées ou questions mises à la discussion sont listées ci-après.

**1/ proposition de requestionner les 4 fédérations de pêche pour leur représentation sur les 2 sièges dont elles disposent**, au vu de la faible participation aux instances (20 % pour le Gers et 7 % pour les Hautes-Pyrénées). Ce questionnement ne remet toutefois pas en question le maintien des 2 sièges, à voir à terme leurs retours.

Synthèse des discussions :

*Pas de remarques.*

**2/ modification de la représentation du tourisme ou des loisirs** : le siège actuellement dédié à Hautes-Pyrénées tourisme environnement n'a plus lieu d'être puisque cette structure a été intégrée au Département 65 (collège 1). Il est donc proposé soit de supprimer ce siège, soit de le maintenir et de discuter d'une nouvelle structure qui pourrait représenter le tourisme et/ou les loisirs.

Synthèse des discussions :

*Cécile Argentin (FNE 65) précise que les kayakistes mènent beaucoup d'actions sur les cours d'eau, qu'ils participent à l'entretien des berges et qu'ils ont aussi des données sur les débits ce qui pourrait témoigner de leur intérêt pour les thématiques liées au SAGE.*

*Pierre Brau-Nogué (Président de la CLE) propose la représentation d'une structure thermale. Marie Bareille précise que plusieurs établissements thermaux sont inclus dans le périmètre du SAGE des eaux souterraines de Gascogne en émergence, car prélevant des eaux profondes aux caractéristiques spécifiques. Pour les établissements de montagne, ils utilisent plus généralement des résurgences, mais cette activité est peut-être anecdotique à l'échelle de tout le périmètre du SAGE. Il est précisé que certains élus de la CLE auront également des casquettes liées au tourisme et pourront porter cette voix (présidents d'office de tourisme, de syndicat d'activités de montagne, etc.).*

*Les offices de tourisme ont quant à elles surtout une vision sur la fréquentation touristique lié aux différents types d'activités mais n'ont pas vraiment de vision et de lien sur la gestion de l'eau.*

*A l'issue des discussions, le choix des structures à intégrer à la CLE n'est pas acté ouvrant d'ailleurs la possibilité à intégrer 2 sièges au lieu d'un seul si tout le monde en convenait et si les proportions entre collèges étaient respectées.*

**3/ interrogation sur l'opportunité de maintenir le siège de France hydroélectricité** (peu de participation aux instances) ; ceci porterait la représentation de l'hydroélectricité à un siège, EDF étant présent régulièrement en CLE. De plus, **l'association des moulins avait formulé son souhait d'intégrer la CLE en 2020** ; ceci est rappelé pour discussion également.

Synthèse des discussions :

*Les membres du bureau conviennent unanimement du retrait du siège de France hydroélectricité. Seul le siège d'EDF peut être conservé.*

*Concernant l'association des moulins, Cécile Argentin (FNE 65) estime que l'association défend principalement des intérêts privés. Guillaume Gizon (DREAL Nouvelle-Aquitaine) partage cet avis et indique qu'il n'y a pas d'enjeu économique représenté par l'association des moulins. Ils sont beaucoup dans l'opposition notamment sur les projets de continuité écologique. Leur intégration en CLE n'est pas souhaitée.*

**4/ intégration d'une association de consommateurs en CLE, conformément à la réglementation** ; ce siège manquait dans le mandat précédent. La cellule d'animation du SAGE avait pré-fléché

ATTAC 65 avec qui des habitudes de travail se sont mises en place, notamment autour des commissions géographiques.

Synthèse des discussions :

*Cécile Argentin (FNE 65) suggère la possibilité d'avoir plusieurs sièges dédiés aux consommateurs ; elle ne remet pas en question la possibilité d'ATTAC mais évoque d'autres associations comme UFC-Que choisir. Marie Bareille précise que ces associations ne sont généralement pas candidates pour intégrer la CLE et généralement peu présentes aux instances ; l'expérience a montré qu'il était difficile de trouver un représentant investi pour la CLE. Le maintien d'un seul siège semble donc plus souhaitable.*

*Plusieurs membres du bureau s'inquiètent de la radicalité des idées et positions que peuvent porter les représentants d'ATTAC ; ils souhaitent une représentation qui permette des discussions constructives. Pierre Brau-Nogué (Président de la CLE) rappelle cependant que des représentants d'Attac 65 étaient présents lors des commissions géographiques du SAGE et qu'ils ont été dans l'échange constructif. D'après lui, il vaut mieux que ces acteurs aient leur place dans les débats plutôt qu'en dehors des débats avec des idées reçues qui ne seraient pas constructives. Il ne voit cependant pas d'inconvénient à réfléchir à d'autres candidats.*

*Au terme des discussions, il est proposé de dédier un seul siège aux associations de consommateurs et de solliciter plusieurs associations pertinentes (axes de travail eau) pour leur demander leur souhait de représentation sur ce siège, qui sera in fine acté dans l'arrêté préfectoral. Elles s'organiseront ainsi entre elles pour assurer la meilleure représentativité sur ce siège.*

**5/ réflexion sur la représentation des petites entreprises et activités artisanales ;** Monsieur Lajus (Vice-président 32) regrette que les petites entreprises (garages, etc.) ne soient pas directement présentes en CLE, il soumet ce fait à la discussion.

Synthèse des discussions :

*Marie Bareille indique qu'il a déjà été tenté d'approcher ce type d'acteurs par le biais des chambres des métiers et de l'artisanat mais ils se sentent peu concernés. Cécile Argentin (FNE 65) rappelle que la CCI est déjà membre de la CLE et qu'elle assure en partie cette représentation. Pierre Brau-Nogué (Président de la CLE) signale que seule la CCI des Landes siège actuellement en CLE ; Marie Bareille explique que les messages que les CCI peuvent porter sont sensiblement les mêmes d'un département à l'autre et que la CCI des Landes présente un très bon taux de participation aux réunions de la CLE.*

*In fine, il est proposé de maintenir un seul siège CCI, ne pouvant répondre plus efficacement au souhait de Monsieur Lajus pour les petites entreprises, et que l'animation du SAGE essaie de multiplier les contacts au sein même de la CCI, auprès de différents services afin de bénéficier de regards complémentaires sur des acteurs économiques variés.*

*Il est enfin rappelé que les commissions géographiques sont plus largement ouvertes à la concertation et qu'il pourrait être possible d'essayer d'y investir des entreprises locales.*

### 3. LE COLLÈGE DE L'ÉTAT

Il se compose aujourd'hui de 11 membres représentant 17 % des sièges. Pour ce collège, deux ajustements sont suggérés aux membres du bureau :

- Il est suggéré de supprimer les doublons préfectures/DDT(M) pour ne maintenir que 4 sièges Préfectures (un par Département) ;
- La DDETSPPL des Landes affiche un taux de participation aux instances de 0 %. Il est suggéré de retirer ce siège.

Marie Bareille précise que les représentations pour le collège 3 sont décidées par la Préfète responsable du SAGE mais que les suggestions du bureau lui seront transmises.

Le siège pour le Parc National des Pyrénées montre un taux de participation à 0% ; il s'agit toutefois d'un siège obligatoire. Pierre Brau-Nogué (Président de la CLE) propose de prendre contact avec eux pour connaître l'identité d'un référent susceptible de suivre les réunions de la CLE.

## SUITES DU PROCESSUS ET PROCHAINES DISCUSSIONS

Sur la base des discussions du jour, il est proposé de revenir lors du prochain bureau avec des éléments de compléments ou de réponses à certaines questions soulevées. Le prochain bureau aura lieu le 12 février à 9h. Il est également proposé qu'une note d'information succincte soit préparée à destination des membres de la CLE après validation des membres du Bureau.

### AVIS CONCERNANT LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'INSTITUTION ADOUR EN EPTB « AQUIFÈRES CAPTIFS DE GASCOGNE »

---

Le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne a sollicité l'avis de la CLE Adour amont concernant la demande de reconnaissance de l'Institution Adour en EPTB pour les aquifères captifs de Gascogne. Marie Bareille rappelle que ce point avait déjà été présenté à la précédente CLE en octobre 2024. Le courrier de sollicitation formelle d'avis a été reçu en novembre 2024.

Le périmètre de cette demande de labellisation concerne le périmètre du SAGE des eaux souterraines de Gascogne, arrêté en juin 2024. Il concerne uniquement des ressources souterraines captives (cf. carte sur le diaporama de présentation).

Le périmètre du SAGE dépasse le périmètre statutaire de l'Institution Adour. Pour légitimer le portage de ce SAGE par l'Institution Adour, elle a demandé à être labellisé EPTB souterrain à l'échelle du périmètre du SAGE « eaux souterraines de Gascogne ». Cette labellisation s'inscrit dans la disposition O.31 du SAGE Adour amont consistant à renforcer les échanges eaux superficielles - eaux souterraines. Sur la base du dossier déposé par l'Institution Adour auprès du Préfet et de l'analyse technique adressée aux membres du bureau, il est proposé d'émettre un avis favorable à la reconnaissance de l'Institution Adour en EPTB « aquifères captifs de Gascogne ».

#### Synthèse des discussions :

*Cécile Argentin remarque que la gouvernance du syndicat mixte « Institution Adour » ne comprend pas toutes les collectivités du territoire. Ainsi, ce futur EPTB ne comprendrait pas la représentativité complète du territoire.*

*Marie Bareille explique que la gouvernance d'un syndicat mixte est évolutive au long court, incluant des dimensions politiques qui dépassent le besoin de travail technique et de développement des projets. La labellisation EPTB permet justement de pallier à cela et de donner des prérogatives à un établissement à l'échelle d'un périmètre environnemental continu, sans pour autant se substituer aux acteurs locaux. Il s'agit principalement de missions d'animation, de coordination, etc.*

*Cécile Argentin estime que d'autres acteurs devraient être intégrés au travail sur le SAGE des eaux souterraines de Gascogne, et notamment des acteurs scientifiques. Marie Bareille précise que ces acteurs ne sont pas intégrés en CLE mais sollicités au travers d'un groupe d'experts hydrogéologues pour apporter l'expertise technique très spécifique dont ne disposera pas nécessairement la CLE.*

→ vote sur la proposition d'avis favorable :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

→ La CLE émet un avis favorable à la reconnaissance de l'Institution Adour en tant qu'EPTB souterrain pour les aquifères captifs de Gascogne, démarche visant une structuration sur le territoire dans le but d'assurer une gestion concertée et durable de ces aquifères.